Conseil communal

Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 27 septembre 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 9/2022 intitulé « **Demande de crédit pour des travaux de sécurisation et de réaménagement de la cour du collège d'Aigremont** », daté du 11 mai 2022,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 24'900.00 pour financer les travaux de sécurisation et de réaménagement de la cour du collège d'Aigremont ;
- d'admettre le mode de financement proposé.

Le Président
M Chablaix
Marc Chablaix

La Secrétaire
Deborah Borloz

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le Sépey, le 27 septembre 2022

Conseil communal

Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 27 septembre 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 10/2022 intitulé **« Règlement communal sur les taxes de séjour et de résidences secondaires »**, daté du 24 juin 2022,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
Avec 19 oui et 1 non

- d'abroger le règlement communal sur la taxe de séjour du 25 octobre 2007 ;
- d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires tel que présenté ;
- de charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation cantonale.

Le Président
Marc Chablaix

La Secrétaire
Deborah Borloz

CONSEIL COMMUNAL ORMONT-DESSOUS CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le Sépey, le 27 septembre 2022

Conseil communal

Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 27 septembre 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 11/2022 intitulé « **Arrêté d'imposition 2023 et 2024** », daté du 17 août 2022,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 selon le projet annexé au présent préavis ;
- de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Le Président
M.Chablaix
Marc Chablaix

La Secrétaire
Deborah Borloz

CONSEIL COMMUNAL ORMONT-DESSOUS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le Sépey, le 27 septembre 2022

Conseil communal

Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 27 septembre 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 12/2022 intitulé **« Achat de la parcelle RF 1665 sise au lieu-dit « Aux Creux », Les Mosses »**, daté du 19 août 2022,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
avec 18 oui et 2 non

- d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF 1665 sise au lieu-dit « Aux Creux », Les Mosses, sous réserve qu'elle soit colloquée en zone d'utilité publique dans le nouveau plan d'affection des Mosses ;
- de fixer le prix d'acquisition à CHF 350'000.00 frais de notaire inclus ;
- d'autoriser la Municipalité à signer l'acte d'achat.

Le Président — La Secrétaire

Marc Chablaix — Deborah Borloz

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Le Sépey, le 27 septembre 2022